

RÉUNION DU 9 AVRIL 2015

Convocation : 1^{er} avril 2015

Affichage : 13 avril 2015

L'an deux mille quinze, le neuf avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le premier avril, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

Absents excusés : GOUPILLOT Sylvie, RENAN Loïc (pouvoir donné à Olivier DUPONT)

Secrétaire de séance : LEPOITTEVIN Béatrice

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 4 mars 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude FICHET, Trésorier de Tournaville, va exposer le compte administratif 2014, ainsi que le budget primitif 2015, et faire une présentation des finances de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT

VOTANTS : 14 EXPRIMES : 14 POUR : 14 CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Alain ROULLAND, doyen d'âge en présence, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Stéphane BARBÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, valide le compte administratif suivant :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		210 869,91 €		140 832,18 €
Opérations de l'exercice	604 904,27 €	222 090,98 €	1 207 213,72 €	1 313 188,65 €
TOTAUX	604 904,27 €	432 960,89 €	1 207 213,72 €	1 454 020,83 €
Résultat de clôture	<u>171 943,38 €</u>			<u>246 807,11 €</u>
Restes à Réaliser	191,00 €	8 000,00 €		
RESULTATS DEFINITIFS	<u>164 134,38 €</u>			<u>246 807,11 €</u>

EXCÉDENT A REPORTER : 82 672,73 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT : 164 134,38 €

COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur FICHET Jean-Claude, Receveur Municipal.

DÉCISION EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le produit de ses taxes pour l'année à venir. Il fixe, pour 2015, les taux d'impositions suivants :

	BASE	TAUX	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	936 700 €	15,04 %	140 880 €
Foncier Bâti	1 321 000 €	14,92 %	197 093 €
Foncier non-bâti	90 000 €	41,73 %	37 557 €
CFE	402 700 €	16,82 %	67 734 €
			443 264 €

Stéphane BARBÉ indique que cette année sera une année quasiment blanche au point de vue de l'investissement, et que l'augmentation des taxes locales ne serait pas justifiée ni comprise par la population. De plus, le produit fiscal attendu est supérieur d'environ 50 000 € à celui de 2014, ce qui justifie encore moins une augmentation des taux. Alain ROULLAND explique, à son tour, qu'il soutient cette décision, étant donné que les bases d'imposition ont déjà été augmentées par l'État de 0,9%, ce qui est une augmentation suffisante pour le budget des familles tollevastaises.

BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2015, qui s'équilibre ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Section de Fonctionnement	1 387 447 €	1 387 447 €
Section d'Investissement	320 734 €	320 734 €
	1 708 181 €	1 708 181 €

Monsieur le Maire indique qu'une baisse des dotations était prévue pour 2015, mais que celles-ci ont été notifiées avec un montant très nettement inférieur à ce qui pouvait être attendu. En effet, il était évoqué une baisse d'environ 10%, alors que la baisse constatée est de 35%, ce qu'il juge inacceptable. Cette baisse vient s'ajouter aux prélèvements FNGIR et TASCOM pour un montant d'environ 476 000 €, qui rendent la gestion du budget communal impossible. Monsieur le Maire a envoyé un courrier à la Préfète afin de demander une entrevue pour discuter des finances communales et a pris contact avec le Maire de la commune voisine, concerné également par une baisse significative de ses dotations.

TABLEAU DES SUBVENTIONS 2015

L'assemblée valide le tableau des subventions suivant, tel que proposé par la commission « Finances ».

<u>ASSOCIATION</u>	<u>SUBVENTION ACCORDÉE</u>
Anciens combattants de Tollevast	200 €
Ass. ADMR	150 €
Ass. Sportive et Culturelle de Tollevast	1350 €
Comité d'Animation « La Tollevastaise »	1350 €
Coopérative scolaire de Tollevast	1350 €
A.S.M.H.T.C. Football	1350 €
Etrier Cherbourgeois	150 €
Horse-Ball Etrier Cherbourgeois	150 €
Les Sirènes de Tollevast	700 €
Souvenir Français	150 €
Tollevast Se Bouge pour l'Ecole	1350 €

DÉLIBÉRATION POUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire, soutenu par M. Fichet, indique à l'assemblée que, si le budget est équilibré, le fonds de roulement en trésorerie est très faible et de nombreuses factures sont en attente de règlement. En effet, les rentrées d'argent prévues sur l'exercice 2015 sont versées par douzième pour une partie (impôts, dotations), et parfois tard dans l'année pour d'autres (FCTVA, Taxes sur les pylônes, droits de mutation...). De ce fait, il est proposé à l'assemblée de contracter avec une banque afin d'avoir une avance de trésorerie.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'ouvrir un crédit de trésorerie de 50.000 Euros et autorise le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de trois courriers de demande de subvention :

La première provient de l'Abbaye de Montebourg, qui sollicite la commune pour un séjour scolaire au Futuroscope de Poitiers et au Parc Terra Botanica d'Angers pour un enfant. L'assemblée, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 40 €uros par enfant.

La seconde demande vient du Judo-Club de Valognes, qui organise un stage sportif et culturel du 12 au 24 avril 2015 au Japon. Un tollevastais est concerné. L'assemblée, à l'unanimité, décide de conserver sa ligne de conduite en ne versant de subvention que dans le cadre scolaire, et de ne pas accorder donner suite à cette demande.

La troisième a été envoyée par le Collège Emile Zola concernant la demande annuelle de participation pour les voyages scolaires. Cette année, seize collégiens tollevastais effectuent un voyage linguistique en Espagne. L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une aide de 40 €uros par enfant, soit un total de 640 € sur l'article 6574.

URBANISME

Permis de Construire :

- GUINET Nicolas – 1 Les Jardins de la Mairie : Pose de six fenêtres de toit avec création de 40 m² de surface de plancher.

Déclarations Préalables :

- GRIFFON Alain – 2 Les Jardins de la Mairie : Construction d'un abri de jardin en tôle.
- PASQUIER Guillaume – 7 Les Chênaies : Création d'une clôture.
- LABBEY Thomas – 22 Les Corbières : Pose de deux fenêtres de toit.
- BLANDIN Lucie – 5 Les Jardins de la Mairie : Construction d'un muret de clôture.
- ERMISSE Mickaël – 10 Les Corbières : Construction d'un abri de jardin.
- PESQUEREL Jean-Christophe – 7 Les Brûlins : Construction d'un abri de jardin.

Certificat d'urbanisme :

- GUILLOTOT Jean-Marc – 22 Les Amonteux : Division d'une parcelle en deux parcelles constructibles.
- LEPRESLE Romain – Les Eustaces : Changement de destination d'un garage avec extension.

PLAN LOCAL D'URBANISME

L'assemblée, à l'unanimité, valide la proposition de l'architecte-urbaniste pour la troisième modification du PLU pour un montant de 1650 € HT.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il souhaite ajouter un point à cette modification. En effet, depuis la mise en place du PLU, le hameau « Le Rocher » est désormais desservi en assainissement. Il sera proposé que cette zone Nb devienne Ua.

URBANISME

Dans le cadre du transfert de la compétence « Urbanisme » à l'intercommunalité, la Communauté de Communes de Douve et Divette délibérera lors de sa prochaine réunion sur ce transfert de compétence, ce qui implique que la commune devra se prononcer sur ce sujet avant l'été.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le service instructeur qui prendra la suite de la DDTM sera effectif au 1^{er} juillet. Il explique également, qu'avec Philippe ROINÉ et Chantal TRAVERS, il a contesté le mode de financement de ce service, qui était proposé au nombre d'habitants. Ce mode de calcul, qu'il juge injuste, a malgré tout été adopté, ce qui constituera une dépense d'environ 4500 € par an à compter de l'année 2016.

VOIRIE

- Aires de croisement sur les routes départementales : Marcel NÉE indique que la commission voirie a demandé des aires de croisement aux endroits suivants :
 - Entre « Saint-Acaire » et la « Vacquerie »,
 - Entre le « Hameau Dubost » et la « Croix Dubost »,
 - Deux aires entre la mairie et le croisement dit des « Terres »,
 - Avant le hameau des « Landes », au niveau du champ de la Chapelle Saint-Pierre.
- Sens unique et giratoire dans le bourg : Olivier DUPONT a participé à des essais avec les autocars en charge du transport scolaire et les deux sens sont envisageables. Seuls quelques aménagements mineurs pour la sortie du parking de l'école seraient à prévoir.
- Busage sur les routes communales : Environ 50 mètres supplémentaires seraient à prévoir à la suite des travaux effectués sur la « Route de Brix », ainsi qu'une autre partie entre « Hauteville » et le « Flaquet ». Marcel NÉE indique que ces travaux seront effectués ultérieurement, une fois que les finances de la commune permettront l'achat de nouvelles buses.
- Carrefour entre le « Cable » et la « Rocambole » : La commission voirie se rencontrera prochainement pour tenter d'aménager différemment ce croisement, jugé très dangereux par ceux qui l'utilisent fréquemment.

BÂTIMENTS

Presbytère : Monsieur le Maire indique que le duplex situé au Presbytère a été remis à la location sur le site « www.leboncoin.fr », pour un montant de 470 €. Le plus petit des trois logements du Presbytère sera également libéré prochainement. A cette occasion, la commission « associations » se réunira pour rediscuter de l'occupation des salles.

Mairie : Les travaux de la salle du conseil sont quasiment terminés. Un premier mariage s'y déroulera le samedi 25 avril 2015.

CONVENTION AVEC L'I.U.T.

L'assemblée ayant pris connaissance de la convention proposée par l'IUT pour la mise en place d'un sondage relatif à l'implantation d'un commerce de proximité sur la commune pour un montant de 1000 Euros, le Maire est autorisé, à l'unanimité, à la signer et à en mandater la somme une fois le sondage réalisé.

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour demander aux habitants de bien accueillir ces étudiants, qui peuvent être amenés à les contacter par téléphone ou à les rencontrer chez eux.

CONVENTION DE LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention dont la participation s'élève à 289,00 € pour 2015.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA MANCHE POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES ASSOCIÉS

A partir du 1^{er} janvier 2016, les collectivités territoriales, disposant de sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA seront tenues de souscrire une offre de marché, ne relevant plus des tarifs réglementés.

La commune de Tollevast étant concernée, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche, a mis en place un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés qui concerne :

- Les sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA ;
- L'alimentation électrique des ouvrages d'éclairage public (toute puissance) ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la commune de Tollevast au groupement de commandes coordonné par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche pour :

- L'achat d'électricité pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 KVA ;
- L'achat d'électricité pour les ouvrages d'éclairage public (toute puissance).

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

La participation financière pour 2015 est fixée à 0,60 € par habitant, soit 777,00 € pour 1295 habitants. L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour cette participation.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

La participation de la commune pour 2015 s'élève à 0,23 € par habitant, soit 297,85 € pour 1295 habitants. L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour cette participation.

TRANSPORT SCOLAIRE : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Le Conseil Général a envoyé une proposition d'avenant pour la participation communale aux frais de fonctionnement du transport scolaire pour l'année scolaire 2014-2015. En effet, depuis la rentrée 2014, le nombre de jours de transport scolaire est passé de 139 à 173, et c'est pourquoi un avenant doit être signé.

Le montant prévu de la participation communale pour l'année scolaire 2014 – 2015 est de 3380.42 €. L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant et à en mandater la participation sur présentation du titre de recette.

FINANCES : AUTORISATIONS DE PAIEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un appel de fonds d'un montant de 1755.87 € de la part des « Francas » pour la participation communale aux Temps d'Activités Péri-éducatives. Cette participation concerne la période de septembre à décembre 2014 et est prévue dans la convention. Un compte de résultat est également présenté à l'appui de cette demande.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater cette somme.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse passé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche est arrivé à échéance le 31 décembre 2014. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce contrat sert à participer aux frais engagés par la Mairie dans le cadre de la garderie périscolaire et du centre de loisirs, qui ouvre les mercredis après-midis ainsi que les vacances scolaires suivantes :

- Toussaint,
- Février,
- Printemps,
- Été (juillet et dernière semaine d'août).

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer le nécessaire pour renouveler ce contrat dans les mêmes conditions que celles en vigueur jusqu'en 2014, pour les quatre prochaines années.

Alain ROULLAND souhaite avoir une copie de ce contrat une fois celui-ci validé et signé.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Conseil d'école : Olivier DUPONT effectue un compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le mardi 31 mars 2015. Les effectifs pour la rentrée prochaine devraient être stables. Le prochain conseil de classe se tiendra le 16 juin et la fête de l'école aura lieu le 19 juin à 18h.
- Sensibilisation au tri sélectif : Monsieur le Maire informe la population que deux ambassadrices de tri prospectent en ce moment sur la commune afin de sensibiliser les habitants au tri sélectif. Il demande aux tollevastais de leur réserver un bon accueil.
- Déchets à la cantine : Philippe ROINÉ et Olivier DUPONT se sont rendus à la cantine scolaire pour voir comment y améliorer la gestion des déchets. Il en est ressorti que la gestion est déjà bonne, mais que quelques améliorations pourraient être apportées, notamment concernant le compost. Une table en inox de récupération des déchets pourrait être envisagée sur un autre exercice. Par ailleurs, les employées de cantine demandent que leur container de tri soit condamné le weekend afin d'éviter que les personnes qui louent la salle polyvalente y déposent leurs ordures ménagères.
- Les Chênaies : Monsieur le Maire indique que, faute de financement, la Communauté de Communes ne pourra pas inscrire au programme 2015 le passage de l'assainissement aux « Chênaies » comme cela avait un temps été évoqué.
- Les Aînés de T'cheu nous : L'association est en sommeil pour une durée indéterminée. Une information a été distribuée dans la boîte à lettres des tollevastais de plus de 60 ans afin de trouver une solution pour relancer cette association. Une réunion se tiendra le 27 avril.
- Camion à pizza : Stéphane BARBÉ indique que celui-ci a commencé son activité et que, déjà, la circulation et le stationnement commencent à poser un problème. Une solution devra être trouvée pour sécuriser la zone le mardi soir.
- Arrêts de bus : Olivier DUPONT indique que les travaux de mise en place des abris bus sont en cours.
- Prochaine réunion : Les deux prochaines réunions de conseil se tiendront les mercredis 27 mai et 1^{er} juillet 2015.

Fin de la séance : 23h20